



## COLLEGE FOOTBALL OFFICIATING, LLC

### Extension de période : la philosophie qui sous-tend la règle

Récemment, l'extension d'une période (Règle 3.2.3) a été l'occasion d'après discussions dans le monde du football (NDT : fin de rencontre Central Michigan vs Oklahoma State semaine 2). Mon propos ici est de donner la philosophie et la finalité de la règle.

On peut déjà avoir une idée de cette philosophie en recherchant les éléments qu'ont en commun les circonstances qui entraînent une extension de période. Ce qu'elles ont en commun, c'est la chose suivante : dans chaque cas, le tenu qui vient juste de se terminer est rejoué. Fautes s'annulant, pénalités acceptées (sans perte de tenu), et coup de sifflet intempestif – tout cela entraîne la répétition du tenu. Dans le cas d'un coup de sifflet intempestif, il y a quelques autres éléments qui entrent en jeu, mais la répétition du tenu est l'issue finale de nombreux cas.

Lorsque le tenu va être répété, cela veut en fait dire qu'il n'a pas encore été clôturé. Dit d'une autre façon, il y a une opération inachevée à prendre en compte avant de pouvoir terminer la période. Et la répétition du dernier jeu est ce qui est nécessaire pour clore la période, pour l'amener à sa fin. On dit donc que l'on étend la période – et on fait cela pour tenir compte de cette opération inachevée : le tenu qui nécessite d'être répété.

Une fois cette philosophie exposée, il est facile de comprendre pourquoi la période *n'est pas* étendue après une faute offensive dont la pénalité inclut la perte du tenu. Rappelez-vous que "perte du tenu" est l'abréviation de "perte du droit de répéter le tenu". Donc au regard de l'extension de période, puisqu'il n'y a pas de répétition du tenu, alors on a bien pris soin de terminer toute opération dans la période ; il n'y a donc pas de raison d'étendre la période – elle réellement terminée, il n'y a pas d'opération inachevée, et on peut passer à la période suivante. Bien entendu, si cela se produit dans la deuxième ou la quatrième période, la mi-temps est terminée.

Il y a une petite chose qui nécessite un éclaircissement. Supposons que l'horloge de match expire au cours d'un tenu comportant une faute personnelle de l'équipe B. La pénalité sera appliquée au point de base, et la période sera étendue pour permettre à l'équipe A d'effectuer un jeu en premier tenu. A première vue il semble bien que le tenu ne sera donc pas répété. Mais en réalité il l'est, car il y a une opération inachevée dont on doit s'occuper, même si le numéro du tenu n'est pas celui qu'il aurait dû être. C'est également le cas pour une faute qui ne comporte pas de premier tenu automatique, mais qui place la balle au-delà de la ligne à atteindre. Le tenu répété est un premier tenu à cause d'autres règles qui déterminent le numéro du tenu.

Finalement, considérons la situation qui a fait couler tant d'encre : L'horloge de match expire pendant un jeu en quatrième tenu, au cours duquel l'équipe A commet une faute dont la pénalité inclut une perte de tenu. La balle change de mains suite au fait que l'équipe A n'a pas fait les 10 yards. Si cela se produit en première ou troisième période, l'équipe B remet en jeu *après le changement de période*, soit en deuxième soit en quatrième période.

Certains critiquent le fait de ne pas étendre la deuxième ou la quatrième période dans ce cas, arguant que l'on "prive ainsi l'équipe B du droit de snapper la balle". Mais on voit bien, en considérant l'esprit et la finalité de la règle de l'extension de période, qu'un tel droit n'existe pas. En fait, l'extension de période ne consiste pas à effectuer un *autre* jeu, mais plutôt à terminer toute opération concernant cette période en l'étendant de façon à ce que le tenu précédent puisse être répété, et donc clôturé.

**Roger Redding**  
Rédacteur des règles, Comité NCAA des règles du football  
21 septembre 2016

**Traduction pour Frenchzebra**  
Alain Perrier  
Novembre 2016